



Direction Opérationnelle de l'Environnement

PLAN CENTRES DE RECYCLAGE

RAPPORT

JANVIER 2006.

PLAN CENTRES DE RECYCLAGE

1/ ETAT DES LIEUX

1/1 De 1980 à 2005 : une croissance urbaine caractérisée par l'habitat individuel

Depuis plus de 30 ans, l'urbanisation de l'agglomération Bordelaise s'est fortement accrue, plus particulièrement vers le nord est, le nord ouest et le sud ouest.¹

L'étalement urbain a privilégié le développement périphérique d'un habitat pavillonnaire ou diffus,² engendrant de nouveaux besoins en terme d'évacuation des déchets ménagers (déchets verts, gravats...)³.

De 588 747 habitants au recensement de 1982, la population de l'agglomération passe à 659 998 habitants en 1999. Elle est estimée à 706 000 habitants pour 2006 (PLH). A l'horizon 2020, les hypothèses démographiques du Schéma Directeur l'estiment à 790 000 habitants.⁴

La prise en compte de l'accroissement urbain est fondamentale pour développer un niveau d'équipement propre à satisfaire les besoins d'évacuation des déchets encombrants des ménages auxquels doivent répondre aujourd'hui, et pour les années futures, les centres de recyclage communautaires.

1/2 Un réseau de centres de recyclage inchangé depuis 1992

La Communauté urbaine de Bordeaux exploite en régie 14 centres de recyclage. Deux autres centres dépendent du SIVOM de la Rive Droite, à Pompignac et Floirac.⁵

Le centre de recyclage de Blanquefort est le dernier créé par la CUB en 1992, onze ans après celui de Gradignan.

Dans le cadre du plan T.R.I.V.A.C., 16 centres de recyclage étaient prévus à l'échéance 1998/1999. Des analyses ultérieures⁶ confirment un besoin localisé au sud et à l'ouest de l'agglomération, et au sud est sur la rive droite.

Aujourd'hui, les prévisions du plan T.R.I.V.A.C. ne sont pas atteintes. Le site de Floirac a bien vu le jour en 2003, mais les projets de Bordeaux sud et Bordeaux ouest n'ont jamais abouti.

N'ayant pas suivi l'évolution de l'agglomération, le réseau de centres de recyclage n'est plus désormais en adéquation avec la demande et les attentes de la population.

¹ Cf. annexe 1, « Evolution de l'emprise urbaine 1950-1973-1999 ».

² Cf. annexe 2, « La densité de population sur l'ensemble de l'agglomération ».

³ Cf. annexe 3, « Statistiques d'exploitation des centres de recyclage ».

⁴ Informations extraites du PLU version arrêtée du 7 janvier 2005.

⁵ Cf. annexe 4, « Localisation des centres de recyclage sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux ».

⁶ CUB, Service Environnement, Enquête sur la fréquentation des centres de recyclage, novembre 1997. Concept d'une déchèterie urbaine – Vignacq Conseil, 1999 ; Rapport au bureau du 8 septembre 2000.

1/3 Des fermetures de centres de recyclage programmées à court terme

Quatre centres de recyclage sont amenés à disparaître à court terme :

- Bordeaux Sainte-Croix, sur l'emprise du projet d'aménagement des quais.
- Bordeaux-Bastide, pour permettre le début des travaux nécessaires au doublement de la passerelle ferroviaire. Il figure parmi les centres les plus fréquentés de l'agglomération, avec plus de 130 000 visiteurs / an.⁷
- Bordeaux-Latule, où l'ouverture au public est incompatible avec l'activité industrielle.
- Pessac, dont le terrain doit être libéré dans le cadre de l'aménagement de l'éco site du Bourgaillh.

En milieu urbain, 85% des usagers d'une déchèterie sont captés dans un rayon de 3 à 5 kilomètres.⁸ La fermeture programmée de ces sites va aggraver le déficit de couverture du réseau de centres de recyclage, notamment à l'intérieur de la rocade.⁹

1/4 Une gestion actuelle difficile des centres de recyclage

Les centres de recyclage connaissent depuis deux ans une hausse importante de fréquentation (+11% entre 2003 et 2004), tendance confirmée sur les 4 premiers mois de 2005 (+4,4% par rapport à la même période l'an dernier).¹⁰

Les centres du sud de l'agglomération (Villenave d'Ornon, Gradignan et Pessac) totalisent près d'un tiers de la fréquentation, avec des pointes de plus de 700 véhicules/jour le week-end en saison "haute" (de mars à octobre).

Les tonnages progressent de +7,5% entre 2003 et 2004. Sur 117 000 tonnes apportées en 2004, 87% proviennent de déchets verts, gravats, Tout Venant Décharge (TVD), bois et Tout Venant Incinérable (TVI).

Les centres de recyclage de Villenave d'Ornon, Bruges et Pessac arrivent en tête en terme de tonnages reçus.

Cela se traduit par une hausse de +7,28% du nombre de rotations des véhicules d'évacuation des déchets, entre 2003 et 2004.¹¹

⁷ Cf. annexe 3, « Statistiques d'exploitation des centres de recyclage » et annexe 5, « Attractivité des centres de recyclage en nombre de visiteurs ».

⁸ Cf. documentations de l'ADEME « Déchets des professionnels et déchèterie des collectivités » et « La déchetterie, les points-clés ».

⁹ Cf. annexe 6, « Aires d'attraction des centres de recyclage ».

¹⁰ Cf. annexe 3, « Statistiques d'exploitation des centres de recyclage ».

¹¹ Cf. annexe 3, « Statistiques d'exploitation des centres de recyclage ».

A ces résultats s'ajoutent des contraintes structurelles et conjoncturelles difficilement contournables :

- La multiplication du nombre de tris¹² réduit progressivement le nombre de caissons disponibles spécifiquement pour chaque flux de déchets. Par ailleurs, les caissons pleins du week-end ne sont évacués qu'en début de semaine, les exutoires étant fermés le dimanche.
- En outre, les services communautaires assurent en régie des prestations extérieures qui représentent en 2004 près de 7% de son activité de transport (en hausse de +2,29% par rapport à 2003).¹³
- L'évolution de la circulation automobile conduit à une congestion urbaine grandissante et une paralysie des déplacements (dont le transport de déchets).¹⁴ De plus, ponctuellement, en juillet / août, la Préfecture n'autorise la circulation des poids lourds qu'entre 7 et 12 heures les samedis (plan Palomar), alors qu'en temps normal, ils circulent jusqu'à 19 heures.
- Pour faire face à l'augmentation des tonnages, le parc de 13 porte-conteneurs est utilisé de façon très intensive, entraînant un nombre de pannes supérieur à la normale. Or, le minimum requis de 11 véhicules n'est atteint que 30% du temps.¹⁵

Cette situation conduit à une dégradation du service rendu (files d'attente et fermetures temporaires). Depuis mai 2005, des phénomènes conjoncturels (jours fériés, congés scolaires, conditions climatiques...) amplifient cette dégradation.

1/5 Des actions importantes mais d'une portée limitée

En l'absence de nouveaux centres de recyclage, la Communauté urbaine a entrepris d'agrandir les sites existants. De 111 à l'origine, le nombre total de quais a été progressivement porté à 142, soit une capacité augmentée de +28%.

Toutes les possibilités offertes sur les sites existants sont désormais exploitées.

En 1997, un flux d'usagers extérieurs au territoire communautaire proche de 10% est identifié.¹⁶ Une vignette attestant du domicile, distribuée dans les mairies, devient obligatoire sur les pare-brise des véhicules en 2000.

Si ce dispositif a incité les communes hors CUB à lancer des programmes d'équipement, sa portée dans le temps reste toutefois limitée (fréquence de passage, nature et quantités des rejets), notamment par le fait que de nombreuses communes délivrent cette vignette sans les contrôles nécessaires à son obtention. De plus, le fonctionnement des centres de recyclage

¹² Bois en 2002, Déchets Ménagers Spéciaux en 2005, Déchets d'équipements électriques et électroniques à l'horizon 2006/2007.

¹³ Cf. annexe 3, « Statistiques d'exploitation des centres de recyclage ».

¹⁴ Cf. PLU version arrêtée 7 janvier 2005, « Des modes de déplacements peu adaptés aux conditions de vie actuelles ».

¹⁵ Cf. annexe 7, « Statistiques des ateliers sur les immobilisations en 2005 » (ne sont pas comptabilisées les immobilisations de quelques heures qui se traduisent par des 1/2 journées d'indisponibilité).

¹⁶ CUB, Service Environnement, Enquête sur la fréquentation des centres de recyclage, novembre 1997, page 9.

communautaires reste très attractif de par les services qu'ils offrent : ouverture 7 jours / 7, large gamme de produits acceptés, gratuité sans limitation de volume.¹⁷

En 2001, un réseau de 6 déchèteries professionnelles voit le jour et parallèlement, des portiques de limitation de gabarit sont posés sur les centres de recyclage pour en interdire l'accès aux véhicules de plus de 1,90 mètre¹⁸ de hauteur. On notera à ce sujet que ces déchèteries professionnelles ont reçu, en 2004, 17 439 tonnes de déchets issus d'activités professionnelles.

Après des premiers résultats encourageants (baisse de 20% des tonnages entre 2001 et 2003), la tendance s'est ralentie nettement en 2003¹⁹, les professionnels représentant encore 20% des entrées en semaine²⁰.

Les ratios « quantité moyenne par visite » étant plus élevés pour un professionnel²¹, il est réaliste de tabler sur un apport correspondant de l'ordre de 35 000 tonnes / an dans les centres de recyclage, soit 30% des tonnages entrants.

Ces actions ont permis d'endiguer la progression des apports des résidents des communes limitrophes et des professionnels, mais restent insuffisantes pour l'enrayer totalement.

¹⁷ Cf. annexe 8, « Service rendu par les déchèteries limitrophes de la CUB ».

¹⁸ Pour mémoire, l'utilisation des centres de recyclage par les professionnels est étudiée dès 1995 (4 à 5 000 tonnes de déchets d'activités cumulés sur les sites de Bruges et Blanquefort pour une fréquentation respective de 30 et 11%). Cf. CUB, Service Environnement, Enquête auprès des entreprises fréquentant les centres de recyclage de Bruges et Blanquefort, octobre 1995.

¹⁹ Cf. annexe 3, « Statistiques d'exploitation des centres de recyclage ».

²⁰ CUB, Direction Opérationnelle de l'Environnement, enquête sur la fréquentation des professionnels sur les centres de recyclage, février 2005.

²¹ Cf. CUB, Service Environnement, Enquête auprès des entreprises fréquentant les centres de recyclage de Bruges et Blanquefort, octobre 1995, annexe – résultats détaillés, page 1 (Ratio moyen par visite évalué à 190 kg pour Bruges et 140 kg pour Blanquefort. Ces tonnages sont plus élevés du fait des gravats et des déchets de démolition).

2/ SOLUTIONS

2/1 Des solutions à court terme / 2006

Création de centres temporaires, ou "centres de recyclage intermédiaires", par la mise en œuvre d'infrastructures modulables et démontables sur des terrains appartenant à la Communauté Urbaine ou mis à la disposition par les municipalités :

- d'une part, pour remplacer les sites appelés à fermer sur le territoire de la ville de Bordeaux.
- d'autre part, pour créer de nouveaux sites d'accueil (sur quadrants Sud et Ouest, et centre de l'agglomération).

Ces installations seront mises en œuvre dans le cadre d'une procédure ne nécessitant qu'une simple déclaration auprès des services préfectoraux (superficie inférieure à 2 500 m²) et la procédure d'appels d'offres correspondante a été lancée fin 2005.

2/2 Des solutions à moyen terme / 2007 – 2009

Création de centres fixes sur la base des projets lancés en 2004 et de la procédure d'installation classée, soit pour remplacer définitivement les sites appelés à fermer, soit en extension du réseau actuel.

On notera à ce sujet que l'ouverture du dernier centre de recyclage remonte à 1992 et que l'agglomération souffre aujourd'hui d'un sous équipement en la matière de l'ordre de 4 à 5 sites.

Un réseau d'une vingtaine de centres de recyclage permettrait, à terme, de disposer en moyenne d'un site pour 35 000 habitants, ce qui, pour l'agglomération bordelaise où l'utilisation de ces équipements est très supérieure à la moyenne nationale, représente un **objectif minimum** à atteindre à l'horizon 2008, surtout dans la perspective de l'extension des collectes sélectives en porte-à-porte sur Bordeaux programmée entre 2006 et 2009.

3/ LES EQUIPEMENTS PROPOSES A COURT TERME / 2006

3/1 Le cas particulier du remplacement du centre de Bordeaux-Bastide

La fermeture (novembre 2005) du centre de recyclage de Bordeaux-Bastide nécessite la création d'un centre de recyclage intermédiaire en attendant l'ouverture d'un site fixe, de manière à assurer la continuité du service rendu aux habitants dans ce secteur de l'agglomération.

Cette opération est conduite par Réseau Ferré de France qui met à disposition le foncier et réalise les investissements nécessaires.

3/2 Investissements à réaliser pour déplacer ou créer des équipements

L'acquisition de déchèteries modulaires²² répond, par la mise en œuvre de centres de recyclage intermédiaires, à un double objectif :

- assurer le remplacement des centres Bordeaux Sainte-Croix et de Bordeaux-Latule,
- renforcer très rapidement le dispositif actuel dans les secteurs ouest et sud.

La contrainte d'une superficie inférieure à 2 500 m² est impérative pour réaliser ces projets en 2006 (régime de déclaration, délais d'instruction réduits). Par conséquent, toutes ces déchetteries modulaires comportent 6 quais. Le coût d'acquisition d'une déchèterie modulaire est de l'ordre de 175 000 €.

Trois déchèteries modulaires sont à l'heure actuelle projetées. Toutefois nous prévoyons l'acquisition de 4 modules (dont un optionnel), pour répondre rapidement à toute opportunité qui se présenterait.

EQUIPEMENTS A BUDGETISER EN 2006			
	Localisation	Observations	Coûts / acquisition + mise en oeuvre
Centres de recyclage de remplacement	Bordeaux, quai de paludate (face au MIN de Brienne) Parcelle GA 14	Transfert du CR Bordeaux Ste Croix	495 000 € TTC
	Bordeaux, 68 Crs Louis Fargues Parcelles RW 6 / RW 3	Transfert du CR de Bordeaux Latule	203 000 € TTC
Nouveaux centres de recyclage	Pessac, Avenue de Magellan Parcelles EO 13 / HW 27	Renforcement sur secteur sud	495 000 € TTC
Centre de recyclage optionnel	Suivant les besoins et les opportunités		495 000 € TTC
			1 688 000 €TTC

²² Cf. annexe 10, « Illustrations ».

3/3 Investissements à réaliser pour l'acquisition de matériel

L'acquisition de matériel répond à un double objectif :

- assurer le stockage et le transport des déchets des 2 nouveaux centres de recyclage intermédiaires,
- renforcer les moyens logistiques pour tenir compte des évolutions de l'activité.

MATERIEL A BUDGETISER EN 2006			
	Descriptif	Observations	Coûts
Moyens associés à la création de nouveaux centres	Acquisition de 2 véhicules porte-conteneurs	Véhicules à boîte séquentielle	236 000 € TTC
	Acquisition de 24 caissons amovibles de 40m3 avec bâche de couverture	Equipement des 12 nouveaux quais + 12 caissons en réserve pour échanges	218 000 € TTC
Renforcement des moyens existants	Acquisition de 2 véhicules porte-conteneurs en extension	Disposer d'un nombre de véhicules suffisant pour faire face à l'accroissement des tonnages	236 000 € TTC
	Acquisition de 20 caissons amovibles de 40m3 avec bâche de couverture	Disposer d'un nombre de caissons suffisant pour faire face à l'accroissement des tonnages et augmenter la capacité de stockage	182 000 € TTC
	Acquisition d'un compacteur mobile ²³	Augmenter la capacité de stockage, notamment le week-end sur les sites les plus chargés	52 000 € TTC
			924 000 € TTC

3/4 Autres investissements potentiels

Des panneaux de signalisation sont à prévoir pour jalonner les nouveaux sites. Par ailleurs, les aménagements de voirie extérieure, l'installation de locaux « lieu de vie » et l'extension des vestiaires pour le personnel sont à intégrer dans les coûts globaux de mise en œuvre de ces installations.

²³ Cf. annexe 10, « Illustrations ».

3/5 Les extensions de personnel nécessaires

Le recrutement de personnel supplémentaire²⁴ répond à un double objectif :

- rendre un service public normal à l'utilisateur en adaptant les moyens humains à l'augmentation de l'activité constatée depuis 2003,
- fournir les moyens nécessaires à l'exploitation des nouveaux centres de recyclage intermédiaires.

COUTS DES PERSONNELS SUPPLEMENTAIRES			
	Nombre d'agents	Observations	Coûts
Agents d'exploitation des centres de recyclage	4 agents de salubrité	Personnel pouvant être composé d'agents reclassés	117 600 €
	7 agents techniques	Personnel à recruter dans la filière spécialisée	216 400 €
Agents de conduite des centres de recyclage	6 agents techniques	Formation à la manipulation de bras ampiroll. Possibilité d'employer des agents d'entretien.	185 500 €
Personnel d'encadrement	1 agent de maîtrise	Réduire l'indisponibilité du personnel d'encadrement soumis à des astreintes et couvrir une amplitude horaire de 10 heures sur 7 jours	35 700 €
			555 200 €

3/6 Aides financières

Le Conseil général de la Gironde accorde pour l'année 2005 des subventions pour la création ou l'amélioration des centres de recyclage :

- création = 30% du montant HT, plafond limité à 41 250 €,
- amélioration = 20% du montant HT, plafond limité à 20 000 €.

La démarche de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'inscrivant dans le dispositif d'aide à la création, le montant de l'aide allouée pourrait être de 165 000 € HT, pour les équipements à réaliser en 2006 (cf. : page 7).

²⁴ Cf. annexe 11, « Calcul des effectifs nécessaires pour garantir le service public à l'utilisateur ».

4/ LES EQUIPEMENTS PROPOSES A MOYEN TERME / 2007 - 2009

4/1 Les projets à moyen terme / 2007 – 2009

- le projet de centre de recyclage de Bordeaux Bastide :

Ce projet est actuellement en phase d'étude de programme, dans le but de lancer les travaux d'aménagement correspondants sur la base d'un centre urbain d'une superficie inférieure à 2 500m². Ce projet correspond au remplacement du centre situé actuellement en tête de pont Saint Jean (Cf. paragraphe 3/1).

- le remplacement du centre de Bordeaux Sainte Croix :

Ce projet nécessite une étude préalable d'aménagement du site de l'ancien bâtiment RFF situé rue Amédée Saint Germain (quartier de la gare Saint Jean). Cette étude doit être diligentée par l'A'Urba dans les prochains mois. Ce projet correspond au remplacement du centre situé actuellement quai Sainte Croix et devant faire l'objet d'un remplacement temporaire quai de Paludate (face au MIN) par la mise en œuvre en 2006 d'un centre de recyclage intermédiaire (Cf. :paragraphe 3/2).

- le remplacement du centre de Bordeaux Latule :

C'est l'évolution projetée du centre de recyclage intermédiaire cours Louis Fargues qui devra être très rapidement pérennisé sur la base d'un centre situé sur la zone industrielle Alfred Daney et, d'une superficie supérieure à 2500 m² avec procédure d'enquête publique. Ce projet qui est prévu à l'horizon 2008-2009, devra faire l'objet d'une inscription au PPI pour un montant de 1.25 M €. ²⁵

- le remplacement du centre de recyclage de Pessac (centre Sud de l'agglomération) :

Dans le cadre de l'aménagement de l'Eco site du Bourgaillh, le centre actuel doit être déplacé sur un autre emplacement du secteur. Ce transfert bénéficie d'un financement à hauteur de 0,4M€ inscrit au budget global de l'opération Eco site. Une inscription complémentaire de 0,91M€ au PPI 2007 – 2011 / est toutefois nécessaire pour réaliser l'opération programmée en 2008 sur la base d'un centre d'une superficie supérieure à 2 500m² nécessitant une procédure d'enquête publique (Etablissement Classé). ²⁶

- un centre de recyclage supplémentaire sur Pessac :

C'est l'évolution projetée du centre de recyclage intermédiaire Avenue de Magellan, qui devra être très rapidement pérennisé sur la base d'un centre d'une superficie supérieure à 2 500m² avec procédure d'enquête publique. Ce projet à l'horizon 2008-2009 devra faire l'objet d'une inscription au PPI pour un montant de 1.25 M€.

²⁵Cf. emplacement réservé 9.bx 11 planche PLU n°35.

²⁶Cf. emplacement réservé 9.P6 planche PLU n°38.

- un centre de recyclage supplémentaire sur Eysines:

Ce projet de centre de recyclage fixe situé avenue Jean Mermoz à Eysines, est prévu sur la base d'un centre d'une superficie supérieure à 2 500m² avec procédure d'enquête publique. Ce projet à l'horizon 2008-2009 devra faire l'objet d'une inscription au PPI pour un montant de 1.25 M€.

Le réseau ainsi constitué pourra à tout moment être complété par des centres intermédiaires mis en œuvre sur des terrains appartenant à la Communauté urbaine, les équipements modulaires acquis en 2006 pouvant être réutilisés sur d'autres sites, dès lors qu'ils sont remplacés par des aménagements fixes.

Ce même réseau devra être complété par des centres de type "urbain" (Superficie réduite, insertion paysagère maximale, flux de déchets en adéquation avec le tissu urbain, caissons amovibles et camions adaptés, coûts d'exploitation réduits...) à l'intérieur de la rocade périphérique, à l'horizon 2008-2009.

4/2 Les mesures d'accompagnement

La plupart des déchèteries limitrophes hors CUB ferment ½ à 1 journée par semaine.²⁷

La modification du règlement intérieur pour programmer une fermeture hebdomadaire d'une journée permettrait la mise à jour de la situation avant le week-end.

Par ailleurs, la programmation d'une fermeture hebdomadaire est moins préjudiciable pour l'utilisateur que des fermetures ponctuelles et aléatoires.

Une étude de la fréquentation journalière, pour la période de septembre 2004 à août 2005, met en évidence une forte affluence sur nos installations en fin de semaine, par rapport au reste de la semaine et notamment le jeudi (17,81% le samedi, contre 14% le reste de la semaine et 12% le jeudi).²⁸

Une fermeture au public de tous les centres le jeudi permettrait de garantir la continuité du service public en fin de semaine (période de forte fréquentation) et de procéder aux travaux de petit entretien sans risque pour les usagers.

Parallèlement, la fréquentation des centres de recyclage « ménages » par les professionnels devient aujourd'hui réellement préoccupante. La solution de leur autoriser l'accès sur nos installations à titre payant, examinée en 2000, présenterait les inconvénients suivants :

- difficulté d'identification de manière fiable des rejets des professionnels par rapport aux rejets des ménages,

²⁷ Cf. annexe 8, « service rendu par les déchèteries limitrophes de la CUB ».

²⁸ Cf. annexe 9 « fréquentation journalière des centres de recyclage communautaires »

Pour mémoire, les 12 déchèteries de la Communauté Urbaine de Lyon (1,2 millions d'habitants) sont fermées au public le dimanche et les jours fériés.

- sous dimensionnement des installations communautaires, conçues pour les ménages, pour recevoir d'importants volumes de déchets générés par les activités professionnelles,
- remise en cause de l'engagement pris en 2001 par la Communauté Urbaine auprès de la Chambre de Métiers de la Gironde et de sociétés privées, qui a débouché sur l'ouverture de déchèteries professionnelles sur le territoire communautaire,
- difficultés et risques de dérives inévitables pour faire gérer un tel dispositif par le personnel d'exploitation, si on se réfère aux problèmes déjà rencontrés depuis cinq ans.

A moyen terme, la mise en place d'un contrôle d'accès par badges électroniques est le seul moyen fiable pour identifier des fréquences de passage anormalement élevées et filtrer efficacement les professionnels. Compte tenu des contraintes techniques et administratives de mise en œuvre, il ne pourra cependant pas être réalisé avant 2008.

Le centre de recyclage de Floirac (ouvert par le SIVOM) dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil qui permet de recevoir une partie des usagers fréquentant le centre de Bordeaux Bastide.

Une information appropriée a été faite mi 2005 pour délester ce centre et faciliter les différentes opérations " tiroirs " projetées sur ce secteur de l'agglomération.

En outre, devant l'urgence qui s'attache à mettre en œuvre les moyens nécessaires à un fonctionnement satisfaisant de ce véritable service public de proximité, la Direction Opérationnelle de l'Environnement a pris les mesures d'urgences suivantes :

- Démarrage fin mai 2005 d'un marché de location de véhicules avec chauffeur pour offrir une capacité de stockage suffisante les week-ends.²⁹
- Recours aux entreprises titulaires du marché de déchets verts pour assurer leur transport à partir des centres de recyclage.

²⁹On notera toutefois l'impossibilité d'utiliser ce marché le dimanche, les services préfectoraux refusant jusqu'à présent de délivrer des autorisations exceptionnelles de circulation aux entreprises privées (hors Bennes à Ordures Ménagères) et ce, même si elles sont directement liées à un service public.

5/ CONCLUSION

La décision de mise en œuvre de ce plan génère donc les actions suivantes:

- Adopter la création de centres intermédiaires modulables accompagnés des moyens associés.
- Inscription des dépenses correspondantes au Budget Prévisionnel 2006 :

Déplacement ou création d'équipements	1 688 000 € TTC
Acquisition de matériel	924 000 € TTC
Total	2,612 millions €TTC

- Lancement immédiat des appels d'offres nécessaires à la réalisation du programme décrit précédemment³⁰.
- Création de postes supplémentaires pour 2006 :

Agents d'exploitation des centres de recyclage	11
Agents de conduite des centres de recyclage	6
Agents de maîtrise centres de recyclage / transport	1
Total	18

- Adopter la création de centres fixes sur la base des projets précités et l'inscription budgétaire correspondante au PPI 2007 – 2011 :
 - sur la zone de Bordeaux-Bastide,
 - sur la zone d'aménagement de l'immeuble RFF rue Amédée Saint Germain,
 - sur la zone industrielle Alfred Daney à Bordeaux,
 - sur le nouvel emplacement de la zone du Bourgailh à Pessac,
 - sur le nouvel emplacement de l'avenue de Magellan à Pessac,
 - sur un terrain avenue Jean Mermoz à Eysines.
- Autoriser les études nécessaires à :
 - la mise en œuvre de l'accès par badge sur l'ensemble des centres de recyclage communautaires en 2008, avec élaboration du cahier des charges au 1er semestre 2006 et lancement d'une consultation mi 2006.
 - La création de centres de recyclage urbains à l'intérieur de la rocade périphérique.

³⁰ Pour mémoire, il faut compter une année entre la décision de commander des véhicules poids lourds et leur livraison effective (dont 24 semaines uniquement pour la fabrication).

- Autoriser chaque fois que cela est nécessaire l'installation de centres de recyclage intermédiaires sur des terrains communautaires, notamment en fonction des évolutions de la population (35 000 habitants supplémentaires correspondent à un centre de recyclage supplémentaire).

ANNEXES

ANNEXE 1 – EVOLUTION DE L'EMPRISE URBAINE 1950-1973-1999

ANNEXE 2 – LA DENSITE DE POPULATION SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION

ANNEXE 3 - STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CENTRES DE RECYCLAGE

ANNEXE 4 – LOCALISATION DES CENTRES DE RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

ANNEXE 5 – ATTRACTIVITE DES CENTRES DE RECYCLAGE EN NOMBRE DE VISITEURS

ANNEXE 6 – AIRES D'ATTRACTION DES CENTRES DE RECYCLAGE

ANNEXE 7 - STATISTIQUES DES ATELIERS SUR LES IMMOBILISATIONS AU 1^{er} QUADRIMESTRE 2005

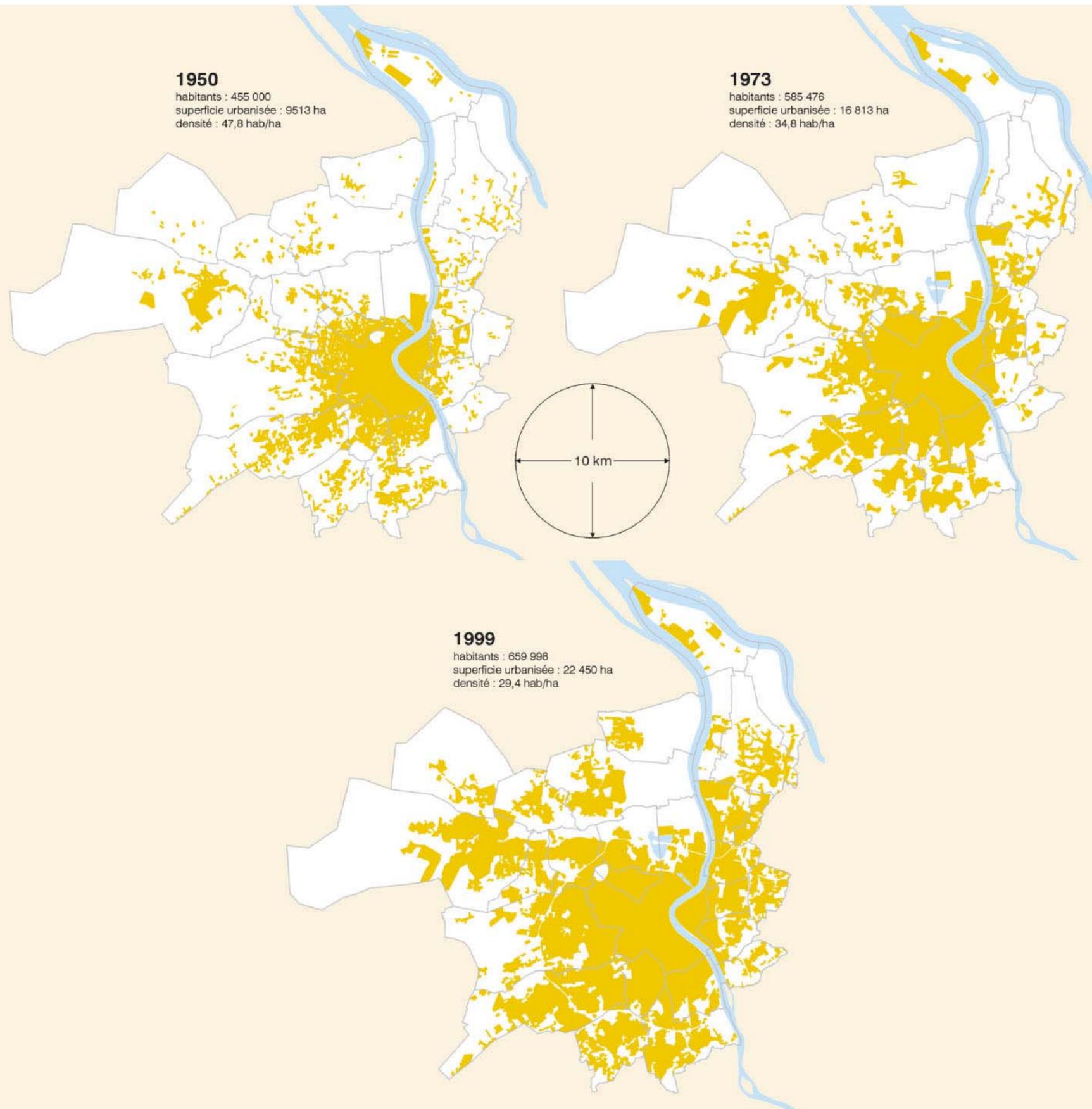
ANNEXE 8 – SERVICE RENDU PAR LES DECHETERIES LIMITROPHES DE LA CUB

ANNEXE 9 – FREQUENTATION JOURNALIERE DES CENTRES DE RECYCLAGE COMMUNAUTAIRES

ANNEXE 10 – ILLUSTRATIONS

ANNEXE 11 – CALCUL DES EFFECTIFS NECESSAIRES POUR GARANTIR LE SERVICE PUBLIC A L'USAGER

ANNEXE 1 – EVOLUTION DE L'EMPRISE URBAINE 1950-1973-1999



Evolution			
	1950	1973	1999
Population	455 000	585 470	660 000
Superficie urbanisée	9 510ha	16 810ha	22 450ha
Densité (habitants/ha)	47,8	34,8	29,4

Evolution 1973-1999	
Population	+ 75 000 habitants
Superficie urbanisée	+ 5 640 ha
Densité	- 5,4 habitants/ha

Source carte: PLU – version arrêté du 7 janvier 2005

« L'examen des dynamiques résidentielles au sein du territoire de la communauté Urbaine de Bordeaux entre 1990 et 1999 permet de distinguer des situations très contrastées :

- **le secteur Ouest** connaît la plus forte variation annuelle (+1,55%), résultat de conjugaison d'un fort taux de variation annuel dû au solde naturel (+0,58%) et d'un taux migratoire record sur la CUB (0,97%)

- **Viennent ensuite les secteur nord-ouest et Presqu'île**, qui ont des taux annuels d variation de population comparables (respectivement 1,09% et 1,03%), et imputables à une arrivée importantes de nouveaux résidents (taux annuels de 0,69% et 0,56%) et un solde naturel non négligeable (taux annuels de 0,39% et 0,47%).

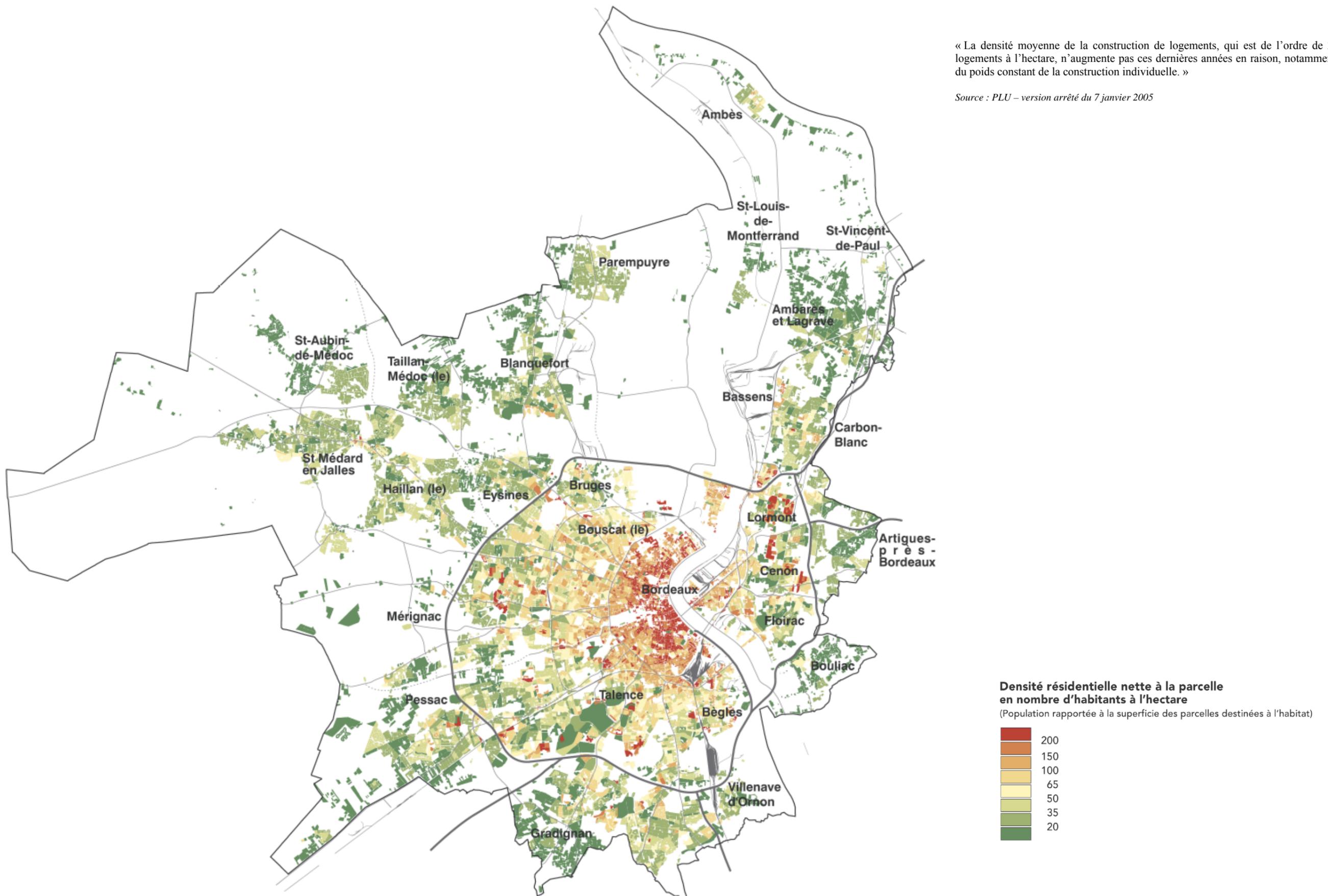
- **le secteur sud-ouest** a un taux de variation annuel de population légèrement plus faible que les précédents (0,94 %), mais est le secteur qui s'est le plus peuplé pendant la période considérée, gagnant plus de 12500 habitants (soit près d'1/3 du total sur la CUB). »

Source : PLU – version arrêté du 7 janvier 2005

ANNEXE 2 – LA DENSITE DE POPULATION SUR L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMERATION

« La densité moyenne de la construction de logements, qui est de l'ordre de 20 logements à l'hectare, n'augmente pas ces dernières années en raison, notamment, du poids constant de la construction individuelle. »

Source : PLU – version arrêté du 7 janvier 2005



ANNEXE 3 - STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CENTRES DE RECYCLAGE

Fréquentation des centres de recyclage		
	Visiteurs	Evolution
2003	1 260 243	+11,04%
2004	1 399 432	
De janvier à avril 2004	395 018	+4,4%
De janvier à avril 2005	412 419	

Fréquentation par centre de recyclage en 2004		
Centre de recyclage	Visiteurs	%
Villeneuve d'Ornon	179 655	12,9%
Gradignan	140 508	10%
Pessac	137 988	9,9%
Bordeaux Bastide	133 930	9,6%
Le Taillan	128 702	9,2%
Bruges	127 937	9,2%
Saint Médard	107 004	7,6%
Blanquefort	98 548	7%
Mérignac	95 095	6,8%
Ambarès	72 865	5,2%
Bordeaux Sainte Croix	71 776	5,1%
Bassens	58 112	4,2%
Bordeaux Latule	33 711	2,4%
Ambès	13 601	0,9%
Total	1 399 432 visiteurs	100%

Tonnages collectés sur les centres de recyclage				
	Régie	Evolution	Régie + SIVOM	Evolution
2003	108 802,58 tonnes	+ 7,52%	111 707,13 tonnes	+ 7,49%
2004	116 995,29 tonnes		120 082,81 tonnes	

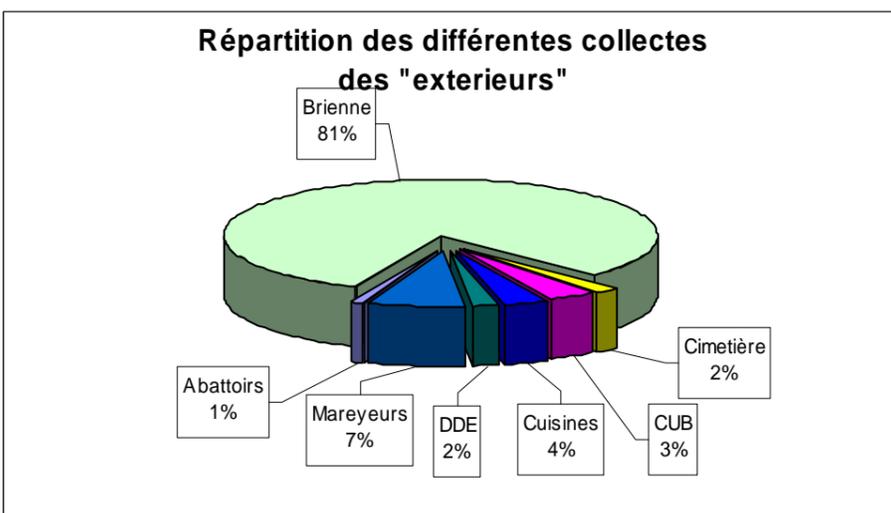
Tendance pour les principaux flux collectés sur les centres de recyclage			
	Tonnages 2003	Tonnages 2004	Evolution
Gravats	31 440	32 569	+ 3,6%
Déchets verts	30 645	33 377	+ 8,9%
Tout Venant Décharge	12 386	15 318	+ 23,7%
Bois	9 401	10 291	+ 9,5%
Tout Venant Incinérable	9 650	10 003	+ 3,6%
Total	93 522 tonnes	101 558 tonnes	+ 8,6%

NB : Ces 5 flux représentent à eux seuls 87% des tonnages collectés sur les centres de recyclage

Tonnages par centre de recyclage en 2004 pour les 5 principaux flux collectés		
Centre de recyclage	Tonnages	%
Villeneuve d'Ornon	12 562	12,4%
Bruges	10 280	10,1%
Pessac	10 116	10%
Bordeaux Bastide	10 206	10%
Gradignan	9889	9,7%
Le Taillan	8 716	8,6%
Mérignac	7 844	7,7%
Saint Médard	7 689	7,6%
Blanquefort	7 245	7,1%
Ambarès	5 289	5,2%
Bassens	4 964	4,9%
Bordeaux Sainte Croix	4 890	4,8%
Bordeaux Latule	1 171	1,2%
Ambès	697	0,7%
Total	101 558 tonnes	100%

	Prestations extérieures réalisées en régie			
	2004		2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Abattoirs	14	0,07%	4	0,09%
Brienne	1 174	5,6%	273	6,13%
Cimetières	27	0,13%	6	0,13%
CUB	50	0,24%	9	0,20%
Cuisines	51	0,24%	0	0
DDE	28	0,13%	7	0,16%
Mareyeurs	104	0,5%	25	0,56%
Sous total	1448	6,91%	324	7,28%
Centres de Recyclage	19 511	93,09%	4 126	92,72%
Total	20 959	100%	4 450	100%

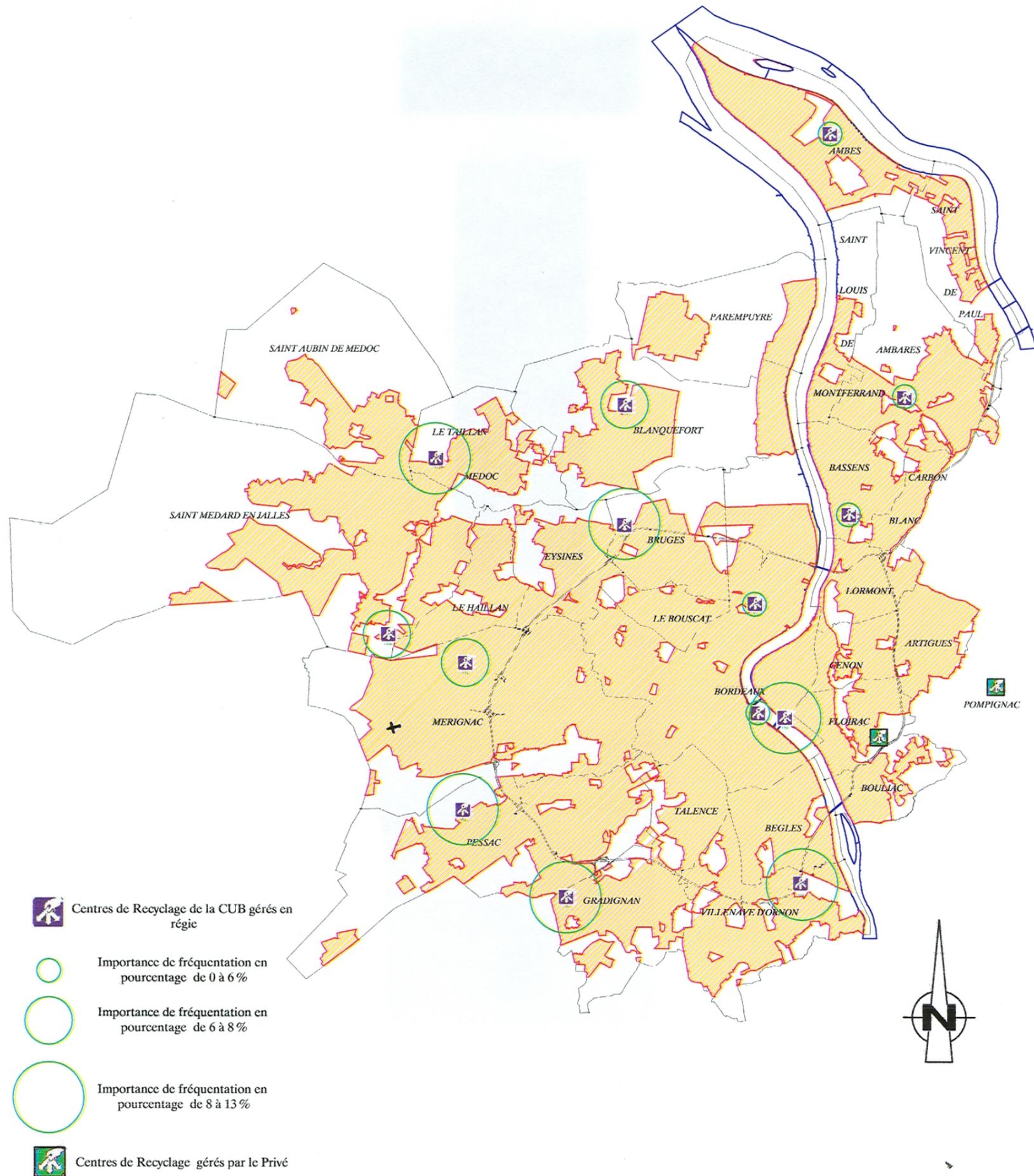
	Evolution du nombre de rotations en 2004 par rapport à 2003		
	2003	2004	Evolution
Régie	18 505	19 920	+7,6%
Locations	990	1 039	+4,9%
Sous total	19 495	20 959	+7,5%
Onyx + Decons	3 916	4 156	+6,1%
Total	23 411	25115	+7,28%

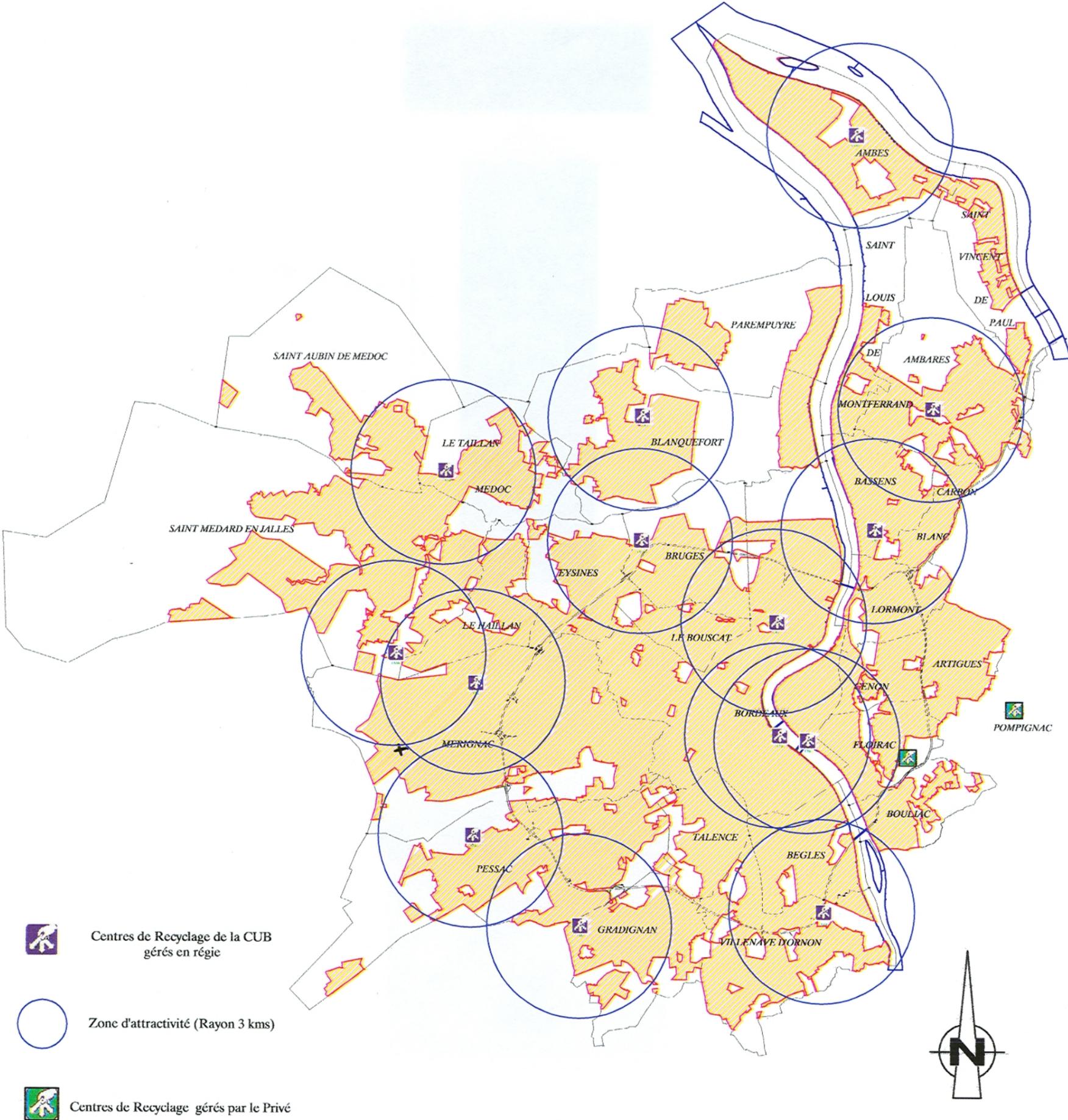


ANNEXE 4 – LOCALISATION DES CENTRES DE RECYCLAGE
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX



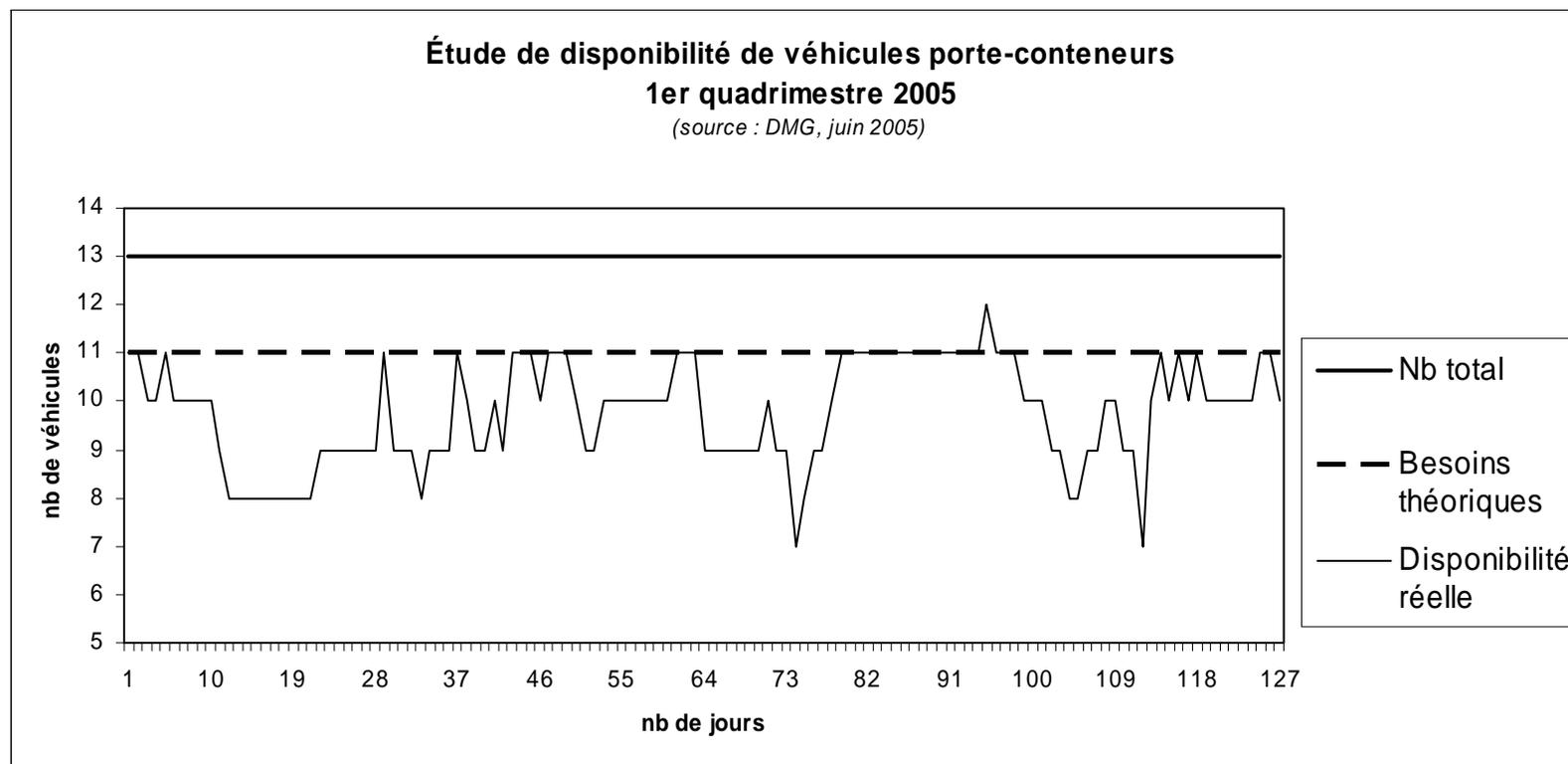
ANNEXE 5 – ATTRACTIVITE DES CENTRES DE RECYCLAGE
EN NOMBRE DE VISITEURS





ANNEXE 7 – STATISTIQUES DES ATELIERS SUR LES IMMOBILISATIONS AU 1^{er} QUADRIMESTRE 2005

Disponibilité du parc de porte-conteneurs au 1 ^{er} trimestre 2005							
Nombre de véhicules porte-conteneurs	13	12	11	10	9	8	7
Jours de disponibilité	0	1	38	36	36	14	2
%	0%	0,8%	30%	28,3%	28,3%	11%	1,6%



ANNEXE 8 - SERVICE RENDU PAR LES DECHETERIES LIMITROPHES DE LA CUB

Abréviations :

- Tout Venant Décharge : TVD (appellation CUB. Autre terme employé : encombrants)
- Déchets Verts : DV
- Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : DTQD
- Ordures ménagères : OM
- Communauté de Communes : CdC

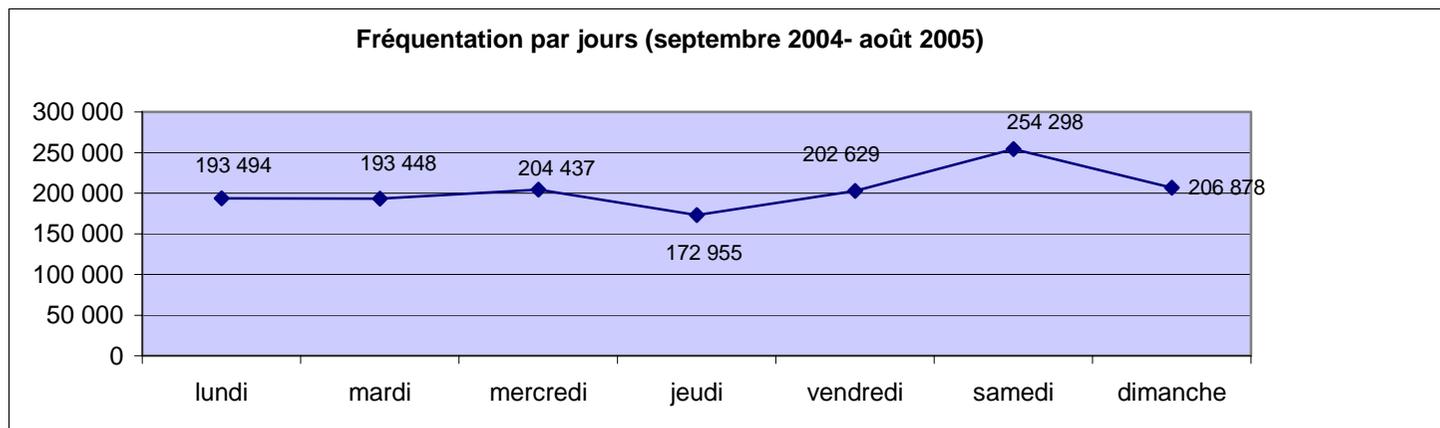
Localisation	Horaires	Contraintes d'entrée et de vidage	Tris effectués	Proximité CUB ou Centres de Recyclage CUB	Observations
Canejean Cestas	9h15 / 13h – 13h40 / 17h	Portique à 1,90 m	Autorisés : TVD, DV, fer, cartons, verre, gravats, batteries, DTQD (dans une armoire)	1 km limite CUB 1,5 km CR Gradignan et 6 km CR Pessac	2 gardiens prévus à terme Carte délivrée sur place aux résidents des 2 communes 200 visites / j en semaine 400 visites / j week-end
	Fermeture : dimanche et lundi matin		Interdits : OM, pneus, souches.		
Léognan et La Brède CdC de Montesquieu	13h / 18h du lundi au vendredi	---	Autorisés : TVD, DV, fer, cartons, verre, batteries, DTQD (dans une armoire).	Léognan : 1 km limite CUB et 5 km CR Gradignan La brède : 12 km limite CUB et 17 km CR Gradignan	Badges magnétiques d'accès Professionnels acceptés sur La Brède (pont bascule) 30 à 50 visites / j sur la Brède Acceptation des DV des 13 communes adhérentes
	8h30 / 18h le samedi 8h30 / 13h le dimanche		Interdits : gravats, OM, pneus, souches.		
St Jean d'Illac	10h / 12h – 14h / 17h sauf jeudi : 14h / 17h	---	Autorisés : TVD, DV, fer, cartons, verre, batteries, DTQD (dans une armoire)	4 km limite CUB 9 km CR St Médard et 12 km CR Mérignac	---
			Interdits : gravats, OM, pneus, souches, carcasses auto.		
Floirac et Pompignac SIVOM	9h15 / 12h30 – 14h / 17h45 tous les jours	Portique à 2 mètres	Autorisés : TVD, DV, fer, cartons, verre, batteries, gravats	Floirac : sur territoire CUB, 1 km CR Bordeaux Bastide Pompignac : 2 km de la limite CUB et 5 km CR Bastide	Artisans (gros volumes) dirigés vers Pompignac Badges magnétiques d'accès Traitement pris en compte par la CUB
	Fermeture : jours fériés		Interdits : OM, pneus, souches, carcasses auto, produits toxiques		

Localisation	Horaires	Contraintes d'entrée et de vidage	Tris effectués	Proximité CUB ou Centres de Recyclage CUB	Observations
Tresses SEMOCTOM	9h15 / 13h – 13h40 / 17h Fermeture : dimanche et lundi matin	Pont bascule à l'entrée Accès particuliers, professionnels, communes	Autorisés : TVD, DV, fer, cartons, verre, batteries, huiles (minérale / végétale)	800 m de la limite CUB 4,5 km CR Villenave, 5 km CR Bastide et 5,5 km CR Bassens	1 seul gardien Site informatisé (chaque client identifié) 30 à 50 visites / j 200 tonnes / mois depuis début 2005 Gratuité particuliers jusqu'à 250 kg / j Payant pros dès le 1 ^{er} kg (0,10 € kg) Payant communes dès le 1 ^{er} kg (0,09 € kg) Hors SEMOCTOM : 0,15 € kg
			Interdits : gravats, OM, pneus, produits toxiques, souches, carcasses auto.		
St Loubès SEMOCTOM	9h15 / 12h – 14h / 18h du mardi au samedi	Accès particuliers, professionnels, communes	Autorisés : TVD, DV, fer, cartons, verre, batteries, DTQD (dans une armoire).	200 m limite CUB 5 km CR Ambarès	Mise en conformité à venir (dépollution du site avant construction d'une déchetterie). Projet de recyclerie, de plateforme de broyage. 5 déchetteries sur le SEMOCTOM, + 2 projets (400 000 hts, 85 communes).
			Interdits : gravats, OM, pneus, souches.		
Arsac CdC Médoc Estuaire	8h / 12h – 14h / 18h les lundi, mercredi, vendredi, samedi 14h / 18h les mardi et samedi 8h / 12h le dimanche	Non communiqué	Autorisés : Non communiqué	2 km limite CUB 5 km CR Le Taillan 5 Km CR Blanquefort	
			Interdits : Non communiqué		
St Gervais SMICVAL	9h / 12h – 14h / 18h jeudi : 12h / 18h dimanche : 9h / 12h Fermeture : mardi et jours fériés	Accès particuliers, professionnels (1m3 / j maxi)	Autorisés : TVD, fer, gravats, carton, DTQD, emballages produits toxiques, DASRI	4 km limite CUB 6,5 km CR Ambarès	Redevance spéciale en préparation pour les professionnels sur certains cantons (St Savin, St Ciers)
			Interdits : pneus, goudrons, amiante, OM, carcasses d'animaux		

ANNEXE 9 – FREQUENTATION JOURNALIERE DES CENTRES DE RECYCLAGE COMMUNAUTAIRES

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
AMBARÈS	12 222	10 196	11 085	8 608	10 441	16 184	11 947
AMBÈS	2 077	0	2 918	0	2 826	3 604	1 583
BASSENS	8 343	8 062	8 353	7 470	8 858	10 371	8 243
BASTIDE	20 476	20 677	20 894	18 502	21 557	24 327	18 852
BLANQUEFORT	13 481	13 673	14 977	12 746	14 270	19 556	15 619
LATULE	4 589	4 873	5 107	4 253	5 064	7 281	8 319
BRUGES	15 639	15 559	17 133	15 017	17 581	23 091	17 462
GRADIGNAN	17 459	18 132	18 216	16 201	18 141	22 213	17 267
MÉRIGNAC	13 203	13 456	13 758	11 667	13 545	18 376	17 149
PESSAC	18 065	18 065	20 610	16 982	19 532	21 711	17 419
SAINT-MÉDARD	14 702	16 470	15 549	13 488	15 028	20 117	15 008
SAINTE-CROIX	10 584	10 594	11 959	10 068	11 065	10 897	10 004
LE TAILLAN	17 353	17 604	18 485	14 893	18 181	23 726	21 115
VILLENAVE	25 301	26 087	25 393	23 060	26 540	32 844	26 891

total / jour	193 494	193 448	204 437	172 955	202 629	254 298	206 878
% / Fréquentation totale	13,55%	13,55%	14,31%	12,11%	14,19%	17,81%	14,49%



ANNEXE 10 – ILLUSTRATIONS

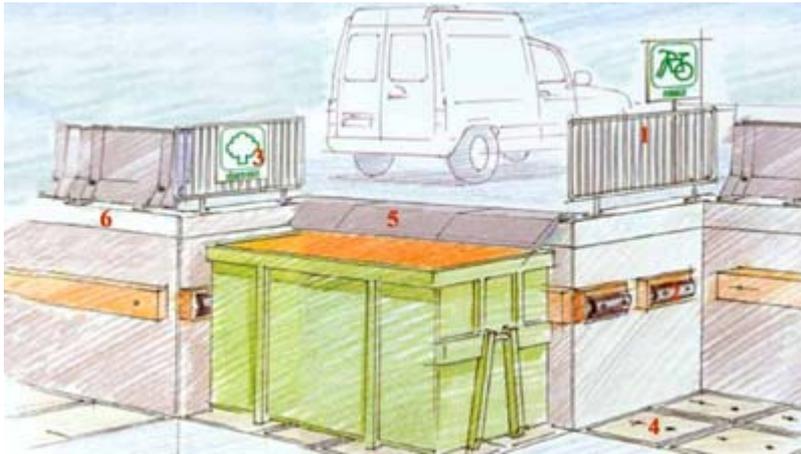
Documentation technique – Déchetterie modulaire

1 - GARDE-CORPS

Situés sur les petits côtés des épis et éventuellement sur les murs à rampant, conformes à la norme NFP 01-012, ils apportent la sécurité et évitent les chutes accidentelles.

2- DEFENSES

Les défenses caoutchouc, servant de protection de fond de case, et les défenses bois servant de protection latérale, préservent efficacement les murs contre les chocs des bennes lors de leurs manipulations.



3 - SIGNALISATION

Fabriquée en tôle d'acier émaillé et sérigraphiée dans la masse, elle est composée de panneaux encliquetables simples à poser.

4 - GRANDES DALLES CHAPSOL

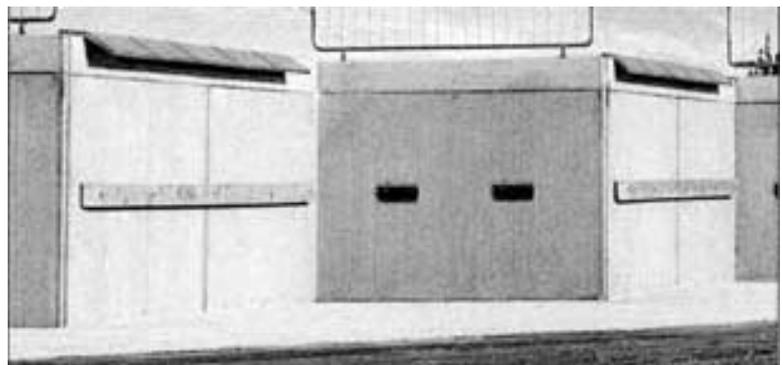
D'une surface au choix de 2 m², 3 m² ou 4 m², elles sont protégées sur tout leur pourtour par des cornières métalliques et offrent une excellente résistance aux chocs.

5 - LES BAVETTES

Les "bavettes métalliques" permettent aux déchets de glisser facilement dans les bennes et non entre celles-ci et les murs. En complément de gamme, les nouvelles "bavettes garde-corps" assurent, en position levée, la sécurité d'utilisation au public. (Demande de brevet n° 9702623)

6 - BLOC'ROUES

En béton armé, totalement désolidarisés des murs, ils se posent rapidement et absorbent les chocs des V.L. sans transmettre d'efforts en tête de murs, grâce à leurs chaînages. Ils peuvent équiper les déchetteries existantes. Brevet n°9302644



Matériel de compaction des déchets

Rouleau de compaction



Rouleau de compaction monté sur engin de manutention



Rouleau de compaction monté sur berce pour utilisation par un porte conteneurs



ANNEXE 11 - CALCUL DES EFFECTIFS NECESSAIRES POUR GARANTIR LE SERVICE PUBLIC A L'USAGER

▪ Nombre d'agents d'exploitation nécessaire pour 2 nouveaux centres de recyclage

1 centre de recyclage = roulement de 2 équipes, soit 4 agents

2 nouveaux centres = 8 agents

Effectif supplémentaire = $8 \times 1,25$ (Coeff. Congés) $\times 1,10$ (Coeff. Indisponibilité), soit 11 agents.

▪ Nombre d'agents de conduite supplémentaires en prévision de l'année 2006

19 920 rotations effectuées en régie en 2004 pour 24 chauffeurs, soit 830 rotations / chauffeur / an.

Nombre total de rotations attendu pour 2006 = 23 820 décomposées comme suit :

- 24 220 rotations (+15,5% par rapport à 2004)
- + 1 600 rotations générées par les nouveaux CR
- - 2 000 rotations dues à la compaction des déchets

Ces 3 900 rotations supplémentaires représentent le travail de 4,6 chauffeurs

Effectif supplémentaire 2006 = $4,6 \times 1,25$ (Coeff. Congés) $\times 1,10$ (Coeff. Indisponibilité), soit 6,32 chauffeurs.
--

Un effectif supplémentaire de 6 chauffeurs permet de réaliser l'ensemble des rotations, actuellement effectuées en partie grâce à des moyens extérieurs.